AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

PROJET REBOUND D'UNITÉ DE PRODUCTION DE SAF ET PROJET DARA DE TERMINAL MULTIMODAL DE STOCKAGE DE VRACS LIQUIDES À DUNKERQUE (59)

Porté par une coentreprise réunissant Technip Energies et plusieurs partenaires industriels – Airbus, Safran et Tereos –, le projet REBOUND prévoit la création d'une unité de production de carburant d'aviation durable (SAF) au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD). Le projet vise une capacité de production de 160 000 t/an de carburant SAF reposant sur la voie de production *Éthanol-to-JET*, utilisant du bioéthanol avancé et de l'hydrogène bas carbone. À travers ce projet, REBOUND contribuerait à la décarbonation du secteur de l'aviation. Afin d'assurer l'alimentation électrique des installations, un raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité est prévu par RTE.

Porté par la société TEPSA sur la même emprise foncière, le projet DARA prévoit la création d'un terminal multimodal de stockage de vracs liquides, dédié aux produits chimiques et aux produits de la transformation énergétique. Avec jusqu'à 145 000 m^3 de capacités de stockage, le projet vise à renforcer les capacités logistiques du territoire et à accompagner le développement de nouvelles filières industrielles bas carbone au niveau régional.

Afin de permettre l'implantation de ces deux projets et leur raccordement routier, il est prévu le dévoiement d'une voie privative existante du GPMD et son réaménagement sur un linéaire d'environ 500 mètres, dont la maîtrise d'ouvrage serait assurée par le GPMD.

Au regard de l'investissement prévisionnel des projets (environ 1,7 milliard d'euros), REBOUND, TEPSA, RTE et le GPMD ont saisi la Commission nationale du débat public (CNDP), au titre de l'article L.121-8 du Code de l'environnement. Après étude de la saisine, la CNDP a désigné Mesdames Dominique LANCRENON et Anne-Marie ROYAL en qualité de garantes de la concertation préalable qui se déroulera du 24 novembre 2026 au 23 février 2027. L'ensemble des informations relatives à cette concertation préalable est disponible sur le site internet dédié : **www.concertation-rebound-dara.fr**

L'avis de concertation préalable est publié en ligne et dans les 20 communes suivantes : *Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Dunkerque, Fort-Mardyck, Ghyvelde, Grand-Fort-Philippe, Grande-Synthe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Mardyck, Saint-Georges-sur-l'Aa, Saint-Pol-sur-Mer, Spycker, Téteghem-Coudekerque-Village et Zuydcoote.*

Les temps d'échange suivants sont organisés dans le cadre de la concertation préalable : une réunion publique d'ouverture (30 novembre 2026 à 18h, Pavillon des Maquettes, Dunkerque), une visite du Port de Dunkerque (8 décembre 2026, 14h, GPMD), un atelier thématique « Emploi et développement économique » (10 décembre 2026 à 18h, Halle aux sucres, Dunkerque), une visite du site TEPSA ST DUNKERQUE (26 janvier 2027 à 14h), un atelier thématique « sécurité industrielle et enjeux environnementaux » (26 janvier 2027 à 18h, Kursaal, Dunkerque), une conférence thématique « la place du projet REBOUND dans la décarbonation du secteur aérien » (10 février 2027 à 17h, Université du Littoral Côte d'Opale, Dunkerque), trois débats mobiles et une réunion publique de synthèse (15 février 2027 à 18h, Écosystème D, Dunkerque).

Le dossier de concertation préalable – comprenant notamment la présentation du projet, ses impacts, ainsi que les détails de la concertation – est mis à la disposition du public dans les mairies du périmètre et en version numérique sur le site internet de la concertation préalable.

Pendant toute la durée de la concertation, le public a la possibilité de poser des questions et de contribuer via le formulaire en ligne accessible sur le site internet et lors de chaque temps d'échange.

En cas de question sur la concertation, le public peut s'adresser aux garantes Mesdames Dominique LANCRENON et Anne-Marie ROYAL par voie électronique à dominique.lancrenon@garant-cndp.fr et anne-marie.royal@garant-cndp.fr, ou par voie postale à l'adresse suivante :

Commission nationale du débat public

244, Boulevard Saint-Germain 75007 Paris